Miroir de protège-main Sentinel

Instructions d'installation pour la pièce no 34455

Matériel inclus :	Outils nécessaires :
2 – Vis courtes à tête ronde	Clé à six pans de 4 mm
2 – Vis longues à tête ronde	Clé de 10 mm
2 – Contre-écrous	Mèche de ¼ po
2 – Ressorts	Perceuse
2 – Rondelles de 6 mm	Perforateur
2 – Écrous carrés (pas utilisés)	

VEUILLEZ LIRE TOUTES LES INSTRUCTIONS ATTENTIVEMENT AVANT L'INSTALLATION

Remarque : Ces instructions expliqueront la manière d'installer un côté. Puis, répétez les instructions pour l'autre côté.

1 : Tenez le miroir sur le protège-main Sentinel de gauche comme sur la **Photo 1**. Marquez le trou avec un marqueur. Assurez-vous que le miroir est situé dans les renfoncements du protège-main. Un positionnement approprié du trou est essentiel pour que le miroir fonctionne correctement. À l'aide du perforateur, marquez le trou, puis utilisez la mèche de ¼ po pour percer le trou.

Remarque : Certains protège-mains Sentinel peuvent déjà avoir un avant-trou de perçage.

2 : **Pour un miroir FIXE :** Attachez le miroir au protège-main en insérant la vis courte à tête ronde par le devant du protège-main, puis par le miroir. Utilisez la rondelle de 6 mm et le contre-écrou pour fixer le miroir au protège-main Sentinel.

Pour un miroir RABATTABLE : Attachez le miroir au protège-main en insérant la vis courte à tête ronde par le devant du protège-main, puis par le miroir. Glissez la rondelle sur la vis, puis le ressort et serrez avec le contre-écrou jusqu'à ce que la vis soit à ras avec l'extrémité du contre-écrou. (voir photo 2) Pour rabattre le miroir, vous n'avez qu'à faire pivoter le miroir vers le bas. (voir photo 3)

3 : Après l'installation, ajustez les miroirs en les faisant pivoter à la position désirée.

REMARQUE : La fonction de miroir rabattable ne fonctionnera pas avec le blindage Sentinel (34477).

Photo 1

Photo 2

Photo 3

GARANTIE LIMITÉE

POWERMADD garantit que ce produit ne présente aucun défaut matériel ou de main d'œuvre du fait de l'utilisation du produit aux fins auxquelles il est destiné. **POWERMADD** ne saurait être tenue responsable des conséquences ou préjudices causés par une main-d'œuvre ou un matériel défectueux. **POWERMADD** peut choisir de réparer ou de remplacer ce produit, mais est le seul juge de tout défaut dans son produit. Cette garantie ne couvre pas les coûts de main-d'œuvre pour retirer ou réinstaller ce produit et est en vigueur pendant un an à partir de la date d'achat initiale.

© PowerMadd
1 651 462-8465